



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **19 janvier 2023** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Ayachi, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 - VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

À l'unanimité des élus présents l'ordre du jour présenté est adopté.

3 - Période de questions

Le maire informe les personnes présentes dans la salle que la période de questions est limitée à 30 minutes et que la période de questions doit se dérouler dans le calme et le respect. Il souligne qu'une période de 15 minutes à la fin de la séance est réservée aux questions.

Plusieurs citoyens de la municipalité et de la région sont présents avec des journalistes.

Lors de cette période de questions, monsieur Sylvain Côté et plusieurs personnes présentes dans la salle demandent au conseil si les personnes touchées directement, indirectement, et la municipalité seront compensées à la hauteur de leurs attentes. Le maire de la municipalité explique que le ministre a expliqué que les personnes directement seront justement compensées conformément aux ententes et lois. Pour ce qui est des personnes

23-01-31



23-01-32

indirectement touchées, ces derniers ne le seront pas. Cela dit, le ministre explique qu'il n'existe aucun fonds discrétionnaire fédéral pour dédommager les municipalités dans le cadre du projet de la voie de contournement. Toutefois, il serait intéressant d'explorer les options auprès de Développement économique Canada.

Plusieurs questions sont posées au sujet de l'impact du projet sur la nappe phréatique. Le maire explique que le ministre des Transports du Canada a expliqué que le gouvernement garantira l'approvisionnement de l'eau potable et qu'une forme de garantie sera bientôt mise en place.

Dans la même discussion, plusieurs citoyens proposent aux élus de refuser le projet de la voie de contournement.

4 - Voie de contournement ferroviaire

ATTENDU QU'une partie du territoire de la municipalité de Nantes est touché par la future voie de contournement et que ce projet prévoit afin de faire déplacer le chemin de fer à l'extérieur des zones résidentielles du secteur Laval.

ATTENDU QUE la municipalité a assisté à plusieurs reprises aux différentes rencontres avec les représentants du ministère des Transports du Canada (TC) et a revendiqué l'importance de l'acceptabilité sociale du projet ;

ATTENDU QUE la municipalité dans ses différentes correspondances et réunions a demandé aux représentants de TC et aux ministres qu'une compensation juste est équitable soit donnée aux personnes touchées directement, indirectement et de même à la municipalité;

ATTENDU QUE dans le cadre des différentes rencontres, le maire a pris soin de répondre à la demande de l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, la sous-ministre adjointe, madame Stéphanie Hébert et le ministre des Transports, l'honorable Omar Alghabra en présentant une demande d'intérêt communautaire dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU QUE la résolution (22-11-431) a été envoyée aux représentants du gouvernement afin de rappeler les intérêts des personnes touchées directement, indirectement et de la municipalité aux représentants du gouvernement ;

ATTENDU QUE les élus ont rencontré le ministre des Transports, l'honorable Omar Alghabra, le 19 janvier 2023 et ont reçu une réponse rassurante en matière de suivi et de la sécurité sauf pour les compensations comme demandé par le maire et les élus.

ATTENDU QUE des citoyens de la municipalité se sont présentés à plusieurs reprises aux différentes séances du conseil au sujet de la voie de contournement et ils ont déposé des documents (pétition et sondage) afin que la municipalité se prononce contre le projet de la voie de contournement ;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent attestent qu'ils n'ont subi aucune pression ou influence d'aucune personne dans le présent dossier.

ATTENDU QUE les élus ont reçu toutes les informations disponibles du projet et ont été communiqués aux élus ainsi que tous les comptes-rendus des rencontres du maire.

Le maire demande si les élus souhaitent procéder à un vote sur le maintien de l'appui de la municipalité au tracé du projet de la voie de



contournement. Monsieur Daniel Poirier demande un vote. Les élus ont procédé à un vote dont le résultat est :

Monsieur Richard Grenier vote pour garder l'appui de la municipalité au tracé du projet de la voie de contournement à Nantes tel que présenté

Madame Danielle Boulet, monsieur Bruneau Hébert, madame Julie Rodrigue, monsieur Daniel Poirier et madame Lynda Bouffard votent pour retirer l'appui de la municipalité au tracé du projet de la voie de contournement à Nantes tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est à la majorité des élus résolu de ne plus appuyer le tracé du projet de la voie de contournement dans la municipalité de Nantes tel que présenté par TC.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron
Maire

23-01-33

